



**DISTRICT SAVOIE FOOTBALL**



## COMPTES ANNUELS

Exercice du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 au 30 Juin 2019

***DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL  
90 Rue Henri Oreiller***

***73000 CHAMBERY***

***Code Activité : 9312 Z***

***SIRET : 424 506 582 00016***

# COMPTES ANNUELS

## Bilan actif

District de Savoie de Football

Etats de synthèse au 30/06/2019

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 319,64	1 319,64		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	3 847,37	3 512,23	335,14	474,94
Autres immobilisations corporelles	18 334,47	12 653,16	5 681,31	7 661,32
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>23 501,48</b>	<b>17 485,03</b>	<b>6 016,45</b>	<b>8 136,26</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Autres créances	59 336,14		59 336,14	56 364,54
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	431 969,00		431 969,00	375 537,00
Disponibilités	185 029,29		185 029,29	217 291,33
Charges constatées d'avance	371,00		371,00	4 804,50
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>676 705,43</b>		<b>676 705,43</b>	<b>653 997,37</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>700 206,91</b>	<b>17 485,03</b>	<b>682 721,88</b>	<b>662 133,63</b>



## Bilan passif

District de Savoie de Football

Etats de synthèse au 30/06/2019

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b>PASSIF</b>		
Report à nouveau	568 114,81	641 567,12
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>11 052,14</b>	<b>30 147,69</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>579 166,95</b>	<b>571 714,81</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour charges	4 900,00	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 900,00</b>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>		644,41
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		644,41
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	16 158,15	9 878,74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 142,93	18 772,62
<i>Personnel</i>	13 927,22	14 094,80
<i>Organismes sociaux</i>	16 013,63	18 341,25
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 163,00	812,00
Dettes fiscales et sociales	31 103,85	33 248,05
Autres dettes		6 125,00
Produits constatés d'avance	29 250,00	21 750,00
<b>DETTES</b>	<b>98 654,93</b>	<b>90 418,92</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>682 721,88</b>	<b>662 133,63</b>



# Compte de résultat

District de Savoie de Football

Etats de synthèse au 30/06/2019

	du 01/07/18 au 30/06/19	Pourcent	du 01/07/17 au 30/06/18	Pourcent	Simple : Variation en valeur	Pourcent
Production ventes de services	129 689,44	67,60	122 487,35	68,35	7 202,09	5,88
Engagements et participation stages	62 171,15	32,40	56 725,51	31,65	5 445,64	9,60
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>191 860,59</b>	<b>100,00</b>	<b>179 212,86</b>	<b>100,00</b>	<b>12 647,73</b>	<b>7,08</b>
Subventions d'exploitation	251 381,90	131,02	242 970,60	135,58	8 411,30	3,46
Reprises et Transferts de charge			1 544,90	0,86	-1 544,90	-100,00
Autres produits	1,35		23,83	0,01	-22,48	-94,33
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>443 243,84</b>	<b>231,02</b>	<b>423 752,19</b>	<b>236,45</b>	<b>19 491,65</b>	<b>4,60</b>
Récompenses	60 667,29	31,62	58 112,40	32,43	2 554,89	4,40
Autres achats non stockés	27 462,51	14,31	28 713,39	16,02	-1 250,88	-4,36
Charges externes	192 060,38	100,10	165 556,82	92,38	26 503,56	16,01
Impôts et taxes	1 734,00	0,90	1 516,00	0,85	218,00	14,38
Salaires et Traitements	103 842,57	54,12	103 854,26	57,95	-11,69	-0,01
Charges sociales	33 385,65	17,40	33 941,86	18,94	-556,21	-1,64
Amortissements et provisions	5 177,09	2,70	3 535,54	1,97	1 641,55	46,43
Autres charges	16 713,39	8,71	11 802,00	6,59	4 911,39	41,61
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>441 042,88</b>	<b>229,88</b>	<b>407 032,27</b>	<b>227,12</b>	<b>34 010,61</b>	<b>8,36</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 200,96</b>	<b>1,15</b>	<b>16 719,92</b>	<b>9,33</b>	<b>-14 518,96</b>	<b>-86,84</b>
Produits financiers	10 742,18	5,60	13 427,77	7,49	-2 685,59	-20,00
<b>Résultat financier</b>	<b>10 742,18</b>	<b>5,60</b>	<b>13 427,77</b>	<b>7,49</b>	<b>-2 685,59</b>	<b>-20,00</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>12 943,14</b>	<b>6,75</b>	<b>30 147,69</b>	<b>16,82</b>	<b>-17 204,55</b>	<b>-57,07</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Impôts sur les bénéfices	1 891,00	0,99			1 891,00	
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>11 052,14</b>	<b>5,76</b>	<b>30 147,69</b>	<b>16,82</b>	<b>-19 095,55</b>	<b>-63,34</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
BENEVOLAT (Frais de Déplacement)	23605	23555
DIRECTION ADMINISTRATIVE BENEVOLE	30375	30375
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>53980</b>	<b>53930</b>
PERSONNEL BENEVOLE (Déplacement)	23605	23555
DIRECTION ADMINISTRATIVE BENEVOLE	30375	30375
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>53980</b>	<b>53930</b>

*DF*



**DISTRICT SAVOIE FOOTBALL**



# ANNEXE

B.P. 401 • 73004 CHAMBERY CEDEX • Tél. 04 79 33 84 45 • Port. 06 06 88 69 81  
E-mail : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr) - Site Internet : <http://savoie.fff.fr>



# ANNEXE

Nom de l'entreprise DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL  
Activité exercée Activités de clubs de sports  
Adresse BP 401 - 73004 CHAMBERY CEDEX

## Annexe des comptes annuels Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- 1- Règles et méthodes comptables
- 2- Autres éléments significatifs
- 3- Notes sur le bilan actif
- 4 - Notes sur le bilan passif
- 5- Notes sur le compte de résultat
- 6- Autres informations
- 7- Détails des charges et des produits

Total du bilan av. répartition	682 721.88	Résultat : Bénéfice	11 052.14

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22 juillet 2015 par les dirigeants de l'association.

### 1- Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

### Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

### Dérogation aux principes comptables

Il n'a pas été dérogé aux principes comptables pour l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### *Immobilisations incorporelles*

Les durées d'amortissement des autres immobilisations incorporelles généralement retenues sont les suivantes :

Logiciels : 1 an

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Matériel et outillage : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3, 4 et 5 ans

### Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### *Valeurs mobilières de placement*

##### *Evaluation*

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

##### *Dépréciation*

Les valeurs mobilières de placement n'ont pas donné lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation.

## 2- Autres éléments significatifs

A compter de cet exercice les indemnités de fin de carrière ont été comptabilisées.

### Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes, ou sur leur interprétation, n'a été identifié.

## 3- Notes sur le bilan actif

<b>Actif immobilisé : mouvements de l'exercice</b>				
	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	1320	0	0	1320
Immobilisations corporelles	24820	0	2639	22181
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>26140</b>		<b>2639</b>	<b>23501</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Immobilisations incorporelles	1320			1320
Immobilisations corporelles	16682		517	16165
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>18002</b>		<b>517</b>	<b>17485</b>

*DA*

### Etat des créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	59707	59707	
<b>TOTAL</b>	<b>59707</b>	<b>59707</b>	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Fournisseurs RRR à obtenir	
Autres créances	18466
Disponibilités	616998

**Charges constatées d'avances :**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

**4- Notes sur le bilan passif**

<b>Capital social – Actions ou parts sociales</b>	Non applicable
---	----------------

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses	16158	16158		
Fournisseurs	22143	22143		
Dettes fiscales et sociales	31104	31104		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	29250	29250		
<b>TOTAL</b>	<b>98655</b>	<b>98655</b>		

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes établissement de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	12750
Dettes fiscales et sociales	18705
Autres dettes	

**Produits constatés d'avance :**

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association

5- Notes sur le compte de résultat

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision réglementées				
Provisions pour risques et charges				0
Provisions pour dépréciation				
<b>Total</b>				<b>0</b>

6- Autres informations

Obligations en matière de retraite

Les obligations en matière de retraite pour les prestations à venir postérieures à l'emploi (pensions de retraite) font l'objet du versement de cotisations obligatoires et, le cas échéant, volontaires à des organismes gestionnaires externes dans le cadre de régimes à cotisations définies. Ces cotisations sont comptabilisées dans des postes de charges et ne donnent donc pas lieu à la constatation d'un engagement.

Obligations en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière à verser au moment du départ à la retraite des salariés concernés sont évalués au passif du bilan pour 4900€

Informations diverses

Les locaux utilisés par l'association sont mis gratuitement à disposition du District de Savoie de Football par le Conseil Général de la Savoie. Les charges de fonctionnement sont facturées au District par le Conseil Général au prorata de la surface utilisée.

Les membres du Comité Directeur et des commissions (plus de 50 personnes) œuvrent régulièrement à titre bénévole au sein de l'association.

7- Détail des produits et des charges

	30/06/2019	30/06/2018
<b>Produits à recevoir :</b>		
<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>		
Fournisseur RRR à obtenir		
Divers – produits à recevoir		
<b>Autres créances</b>		
Intérêts courus à recevoir	3736	3398
<b>Disponibilités</b>	<b>3736</b>	<b>3398</b>
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>3736</b>	<b>3398</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>		
Charges constatées d'avance	371	4804
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>371</b>	<b>4804</b>

*DA*

<b>Charges à payer :</b>		
<b>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</b>		
Fournisseurs – factures non parvenues	12750	10500
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>12750</b>	<b>10500</b>
Congés à payer	9948	10155
Autres charges personnel à payer	3979	3940
Organisme sociaux charges/congés payés et 13 <sup>ème</sup> mois	3975	4887
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>17902</b>	<b>18982</b>
<b>Total des charges à payer</b>	<b>30652</b>	<b>29482</b>

<b>Produits constatés d'avance</b>		
Produits constatées d'avance	29250	21750
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>29250</b>	<b>21750</b>



**Rémy RASTELLO**

**inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,  
rattaché à la CRCC de Chambéry**

**550 rue Le Cheminet**

**73 290 La Motte Servolex**

**Tél : 06-80-00-71-15**

**Mail : remy.rastello@cabinet-rostan.fr**

**DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL**

**Association Loi 1901**

**90 RUE HENRI OREILLER  
73 000 CHAMBERY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Rémy RASTELLO**  
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,  
550 rue Le Cheminet  
73 290 La Motte Servolex

**DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL**  
90 RUE HENRI OREILLER  
73 000 CHAMBERY

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice du 01-07-2018 au 30-06-2019**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m' a été confié par l'assemblée de l'association le 26 août 2016 , j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le **30-06-2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français,réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.  
J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.  
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie  
" Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

#### Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables sur la période du **01-07-2018** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel , ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.  
Je n'exprime pas d'opinion sur les éléments de ces comptes pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Motte Servolex, le 30-07-2019



Rémy RASTELLO  
Commissaire aux comptes

**Rémy RASTELLO**

**inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,  
rattaché à la CRCC de Chambéry**

**550 rue Le Cheminet**

**73 290 La Motte Servolex**

**Tél : 06-80-00-71-15**

**Mail : remy.rastello@cabinet-rostan.fr**

**DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL**

**Association Loi 1901**

**90 RUE HENRI OREILLER  
73 000 CHAMBERY**

**RAPPORT SPECIAL**

**Rémy RASTELLO**  
**Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,**  
**550 rue Le Cheminet**  
**73 290 La Motte Servolex**

**DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL**  
**90 RUE HENRI OREILLER**  
**73 000 CHAMBERY**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Exercice du 01-07-2018 au 30-06-2019**

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

A La Motte Servolex, le 30-07-2019

